

Émotions et participation, ou comment la délibération autour des projets d'aménagement participe de la construction du rapport affectif à l'espace ?

Benoît Feildel

Maître de conférences en Aménagement de l'espace et Urbanisme
École Polytechnique de l'Université de Tours, Département Aménagement
UMR CITERES, IPAPE
Courriel : benoit.feildel@univ-tours.fr

Résumé

La norme de rationalité dans le cadre des débats et des discussions pour aboutir à la décision publique est communément tenue pour supérieure, en particulier dans le cadre de la délibération autour des projets d'aménagement. L'attachement à certaines valeurs, les intérêts particuliers, ou encore les passions, ne sauraient ainsi trouver à s'exprimer dans ces formes institutionnalisées censées permettre d'atteindre l'idéal d'un agir communicationnel par la formation rationnelle de la volonté. Cette supériorité de la norme de rationalité – et ce bien qu'il soit malaisé de s'accorder sur le contenu même d'une telle norme – conduit la plupart du temps à disqualifier tout autre registre mobilisé pour justifier des positions dans le cadre du débat. Tandis que la discussion s'impose comme source de légitimation de la décision, les affects, les émotions, les sentiments, bref ce qui nous touche et plus généralement ce qui est éprouvé est honni du débat. Pourtant, un certain nombre d'auteurs s'accordent aujourd'hui pour souligner le rôle, longtemps mésestimé, des émotions dans la participation et la délibération dans le cadre de la formation des décisions publiques.

Summary

Rationality is commonly considered as a superior standard for public debate, especially when its concerns urban and regional planning. So, Attachment, commitment, or even passion, for some values, some places, are rejected from institutionalised debate, in the name of communicative rationality. This standard of rationality – even if its substantive definition is still tricky – leads us to discredit all other style of discussion that could come to the fore during the debate. Whereas communicative rationality stand out as the only root for decision, affects, emotions, and all the things people feel, are considered out of the debate. However, some authors, today agree on the fact that emotions, and other affective phenomena, that have been underestimated for a long time, have a place and a role to play in discussion about the way public policies are designed.

Émotions et participation, ou comment la délibération autour des projets d'aménagement participe de la construction du rapport affectif à l'espace ?

Benoît Feildel

« Les théories politiques ont peu à peu introduit le débat comme une des sources de la légitimation d'une décision politique, voire, chez Habermas, comme seule habilité, sous le nom de discussion, à faire émerger les principes d'une décision réellement justifiée démocratiquement » (Livet, 2007b : 339), cependant, comme le note le philosophe Pierre Livet, « chez les auteurs qui sont attachés à ce qu'une décision passe par la procédure d'un débat, d'une discussion, d'une concertation, fort peu s'intéressent aux émotions qui sont mises en jeu » (Livet, 2007b : 339). Aussi faut-il commencer par souligner un premier effort notable dans le sens de la prise en compte des phénomènes affectifs dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Celui-ci ressortit principalement des études sur les conflits et les controverses autour de l'action publique, appliquées en particulier à l'aménagement des espaces (Faburel, 2003 ; Lecourt, 2003 ; Lolive, 1997, 1999, 2006 ; Melé *et alii*, 2003 ; Melé, 2004). Notre réflexion s'appuiera ici sur les résultats et les différents concepts que ces recherches ont pu produire, pour souligner, à la lumière d'un terrain d'étude particulier, un projet d'aménagement localisé dans la proche périphérie de l'agglomération de Tours (Indre-et-Loire), l'implication des émotions dans la réception et la discussion de l'action publique par les habitants (Feildel, 2010). Ainsi, nous serons amenés à évoquer successivement les différentes approches que mobilise l'analyse des conflits, du simple antagonisme à la véritable contestation, l'analyse de leurs causes et de leurs conséquences, à la lumière notamment de l'implication des émotions.

À la suite d'une exploration des différentes façons qu'a l'action publique de participer à la structuration de la relation affective à l'environnement (Feildel, 2010), révélant par là-même la nature de cette dernière, nous serons donc amenés à envisager l'intervention sur un territoire et comment celle-ci éclaire, sous un jour nouveau, les phénomènes d'attachement, d'ancrage, d'appartenance. Nous verrons alors que les émotions interviennent à plusieurs niveaux, selon des registres variés, et que leurs influences peuvent, en ce sens, être multiples. Enfin, nous serons amenés sur la base de ces constatations – loin d'épuiser un sujet qui demeure vaste – à souligner que les affects constituent non seulement une donnée utile à l'organisation de l'action collective qui a pour finalité la transformation des espaces habités, mais aussi et surtout une donnée nécessaire à prendre compte dans le processus de construction de cette action – à travers la délibération notamment. Au risque si les données affectives n'étaient pas prises en compte, ou du moins si tel n'était pas davantage le cas, de se priver de la connaissance des conditions qui, en partie, expliquent les échecs, les revers, mais aussi les réussites, de l'action publique. En ce sens, nous rejoindrons les conclusions du philosophe Pierre Livet (2002, 2007a, 2007b), mais aussi celles des chercheurs qui, dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme (Schmitz, 1998 ; Hoch, 2006), et plus généralement en ce qui concerne la conduite de l'action publique (Friedberg, 1993 ; Lolive, 1997, 2006 ; Honneth, 2000, 2006, 2007), soulignent l'intérêt d'essayer de relever le défi de la prise en compte des affects aussi bien au niveau de la conception, de la délibération, de la décision, que plus généralement au niveau de l'organisation de l'action collective. Nous verrons qu'ouvrir le champ de la réflexion au domaine affectif, cependant, ne doit pas résumer l'action à cette seule dimension, ni même considérer que l'émotion serait nécessairement toujours favorable ou encore que l'émotion favorable soit un objectif de l'action, et avant cela de la délibération qui y prévaut. La construction de l'action doit tenir

compte des émotions qu'elle enclenche, qu'elle suscite, de celles qui lui préexistent, et de la façon dont elle contribue à les structurer, si ce n'est pour tenter de les contrebalancer, au moins parce que l'émotion est susceptible de considérablement modifier l'action, et que sachant ce fait, il serait tout simplement irrationnel de ne pas tenir compte de cette donnée affective.

L'hypothèse ici est que tenir compte des dimensions affectives est nécessaire pour comprendre comment se structure l'action. Il est nécessaire de ne plus seulement traiter l'émotion comme un phénomène s'opposant à la raison, mais la considérer à sa juste valeur, comme un phénomène participant pleinement de l'exercice de cette dernière, pour comprendre ensuite, comment l'action participe également de la structuration des manières d'éprouver, comment elle participe de la structuration d'un certain « rapport affectif à l'espace » (Feildel, 2010).

1. La sensibilité aux transformations spatiales et l'émergence de la contestation

1. 1. La contestation du projet

Pour commencer, il s'agira de présenter brièvement l'action publique qui, lors de notre enquête, était l'objet de la discussion avec les populations habitantes. Mais tout d'abord, nous devons souligner que le projet en question se démarque des thématiques traitées traditionnellement dans la littérature sur les conflits d'aménagement, celle qui aujourd'hui souligne le plus clairement la part des processus émotionnels et leur influence dans la conduite des projets. L'action projetée qui nous a intéressé ne concerne pas la création d'une infrastructure d'importance, dont la réalisation serait potentiellement génératrice d'une nuisance particulière et bien identifiable. Le projet d'aménagement consiste beaucoup plus simplement en la volonté d'urbaniser un espace périphérique, une banlieue sur les franges de l'espace urbain de l'agglomération tourangelle qui s'apparente à une ancienne zone agricole. Il s'agit d'un espace d'environ 12 hectares, presque vierge de toute construction qui s'est ainsi progressivement retrouvé isolé dans un espace alentour entièrement urbanisé du fait des jeux combinés de l'urbanisation, à la fois, du noyau villageois de la commune (Chambray-Lès-Tours), et des axes de circulation structurants le territoire. Le projet se résume donc à la volonté d'urbaniser un espace non-construit et enclavé dans un ensemble déjà pour une grande part bâti, avec une zone d'habitat collectif, une zone d'habitat individuel et une zone d'activité commerciale.

Un premier projet a été pensé sur cet espace dès la fin des années 1990. Ce premier projet prévoyait notamment la construction d'un ensemble d'habitat collectif dans le prolongement de celui déjà existant, et déjà la densification annoncée du secteur avait suscité de vives réactions chez les habitants, riverains du projet. Au point que le bien fondé même de l'action fut contesté et le projet abandonné, en même temps que la municipalité d'alors, en partie pour cela, congédiée aux élections qui suivirent en 2001. En effet, pour une part, le renouvellement de l'équipe municipale prit corps autour de cet enjeu et la nouvelle équipe, fraîchement élue, pour projet d'assurer une densification limitée de cette zone. Ainsi, le nouveau maire défendait-il son projet : *« notre projet prévoit une médiathèque dans un parc, un emplacement ultérieur pour l'école de musique, la gendarmerie et une voie de délestage qui ne soit pas un axe structurant de transit supplémentaire. Nous ne sommes pas opposés à la construction de logements, autour de 50 à 60. Des logements diffus pourront se*

construire et nous avons pour objectif de créer un nombre de logements sociaux qui nous permettent de rattraper notre retard légal. Nous souhaitons faire une pause dans la construction de logements sur la commune qui est passée de 8.000 à plus de 10.000 habitants en un mandat. Nous voulons rattraper notre retard en matière d'équipement public et pour le patrimoine » (La Nouvelle République du Centre Ouest, 27.12.2001).

C'est dans ce contexte, déjà fortement marqué par l'échec d'une première action, suite à la mobilisation des habitants, et du fait du libre jeu démocratique, qu'émerge ce second projet. C'est ce nouveau projet, et la concertation qui a eu lieu autour (deux réunions publiques ont été organisées, en présence des services et des concepteurs du projet ; un cahier de doléances a été mis à la disposition du public), qui a constitué l'objet central de nos investigations. Pour sa part, ce projet prend forme dès la fin de l'année 2001. Les intentions de la nouvelle équipe municipale s'inscrivent alors en rupture avec l'ancien projet. *« Il y a une rupture avec l'ancien projet en particulier du fait que le nouveau projet ne prévoit que 100 logements au maximum, au lieu des 241 logements initiaux » (NRCO, 06.12.2002).* Pour autant, ce projet largement remodelé ne tarde pas, lui aussi, à susciter la contestation d'un certain nombre de riverains. Une nouvelle réunion de concertation est alors programmée par la municipalité afin de désamorcer le conflit naissant. C'est principalement au niveau du nombre de logements que des changements sont apportés suite à cette nouvelle réunion de concertation avec la population riveraine. Cependant, le choix de l'implantation de deux immeubles collectifs continue de susciter la défiance des riverains. Le maire souligne alors, *« que beaucoup de personnes, souvent modestes, cherchent des appartements. Et il y a obligation légale de construire des logements sociaux. Il doit y avoir 20 % de logements sociaux dans tout projet d'urbanisme » (NRCO, 14.04.2003).* Qui plus est, toujours selon l'édile, le nouveau projet comporte un aspect économique, insistant en cela sur l'attractivité que généreront ces activités et l'impact potentiel sur la valeur des terrains environnant la zone. La contestation ne cesse pas pour autant. Au contraire, elle monte encore d'un cran lorsqu'en 2004, les riverains du secteur pavillonnaire le plus proche de la zone d'implantation des deux collectifs, mobilisent la presse locale, et étendent en bordure de leurs propriétés une banderole, manifestant ainsi leur mécontentement, principalement focalisé sur les deux ensembles collectifs prévus par le projet. La Nouvelle République du Centre Ouest se fait alors l'écho de cette protestation en titrant *« inquiétude allée des Bouleaux » (NRCO, 30.04.2004).* La presse régionale rapporte ainsi les dires de ces riverains, et les principaux griefs de ces derniers à l'encontre du projet de la municipalité : *« À ce jour et malgré les engagements du maire de revoir la situation, aucune de ces propositions n'a été prise en considération », signalent M. et Mme X qui voient deux collectifs implantés à seulement 20 m de leur clôture. Le maire lui-même a déclaré en réunion publique : "Le plus grand éloignement possible des habitations de la rue des Bouleaux est prévu, de 30 à 35 m au moins". M. et Mme X ont le sentiment que cet espace n'est pas étudié et traité avec sérieux. Ils estiment être sacrifiés afin de permettre aux autres pôles de cette zone d'avoir un cadre de vie agréable et très peu densifié d'un "parc" ou au "cœur d'un îlot très calme", pour reprendre les expressions utilisées par les élus lors d'une réunion publique. Ils souhaitent que tous les partenaires de ce projet, élus, promoteur, se rendent sur le terrain afin de constater les nuisances occasionnées, selon eux, par les futures constructions » (NRCO, 30.04.2004).* La levée de bouclier ne se limite pas à ces seuls riverains et a tôt fait de se propager. En outre, comme nous serons amenés à le voir par la suite, l'enquête menée auprès de ces habitants nous permettra d'identifier les ressorts de la contestation, et les motifs de la mobilisation.

Quoiqu'il en soit, la contestation portera en partie ses fruits, puisque les réunions publiques et les entrevues particulières (sollicitées par les riverains) avec les élus représentants de la municipalité permettront, à défaut de remettre en question l'implantation des deux collectifs, d'obtenir néanmoins leur éloignement. Si le parti pris initial du projet d'aménagement n'est pas fondamentalement remis en question, les contestataires obtiennent cependant gain de cause en limitant la hauteur de ces constructions ainsi qu'en emportant leur retrait vis-à-vis des limites de leurs propriétés. Nonobstant ces quelques concessions, il n'en demeure pas moins, comme nous serons amenés à le voir, que le projet aura laissé des traces chez les populations riveraines, tant au niveau de la représentation de l'espace que de sa pratique, susceptibles dès lors d'influer sur la réception et l'appropriation de l'espace nouvellement aménagé. Nous verrons également que la dynamique émotionnelle traverse les différentes étapes de la mise en œuvre de l'action publique, qu'elle s'exprime à différents niveaux, et contribue ainsi, au même titre que d'autres logiques – économiques, sociologiques, politiques – à la structuration de l'action collective.

1.2. La sensibilité aux transformations comme révélateur des valeurs spatiales

Dans le cas étudié, si l'on ne peut pour les deux étapes ou les deux projets différents, de manière équivalente, parler de conflit ou de controverse au sens fort (Melé, 2003), les diverses réactions suscitées par ces deux projets successifs, et en particulier la manifestation des émotions à laquelle ils donnèrent lieu, n'en révèlent pas moins les valeurs qui sont assignées par les habitants à l'espace. Ainsi, l'on a pu constater comment le jugement sur l'action publique, s'ancrait dans le décalage entre une dynamique perçue et des valeurs projetées sur l'espace. Ces dernières ne se limitant dès lors pas seulement à quelques critères esthétiques, mais incluant plus généralement tous les ressorts du rapport des individus à leur espace de vie. En particulier, ce décalage peut être associé à la cause des éprouvés affectifs. L'émotion émerge, si l'on s'en tient au niveau individuel, du décalage pouvant exister entre un état du monde, ou sa projection, et les attentes de l'individu. Les émotions sont en ce sens des révélateurs de valeurs (Livet, 2002), et les valeurs projetées sur l'espace à l'origine du rapport affectif à l'espace. Si les émotions participent à révéler à l'individu ses valeurs, et notamment les valeurs qu'il projette sur l'espace, les valeurs que l'individu projette sur l'espace constituent également autant de possibilités pour l'émotion de surgir, de s'exprimer. En outre, le rôle des émotions, en nous révélant nos valeurs, peut-être double, soit de conforter, de renforcer ces dernières, soit de nous amener à les réviser (Livet, 2002), par le biais notamment de stratégies cognitives ou comportementales de confrontation ou d'évitement. L'extrait suivant, tiré du discours d'habitants réagissant ici au nouvel aménagement porté par la nouvelle municipalité illustre en partie cette capacité de l'individu à réviser ses valeurs. De même qu'il nous permet d'entrevoir le rôle des émotions dans ce processus de révision, il nous suggère également l'importance de la dynamique de partage des émotions et l'accord qui peut en découler quant aux valeurs de l'espace et la résonance que ces dernières trouveront dans l'affirmation commune d'un « rapport affectif à l'espace ».

« [Comment vous avez vécu tous ces projets ?] Alors, nous... complètement indifférents. Par esprit de voisinage, au départ on a été en discussion quand il y avait des réunions à la Mairie. Contre à 100%, non, jamais. Mais oui, on a essayé d'avoir des améliorations. Bon, il y a eu un immeuble qui a été repoussé, pour que ce soit un peu plus convivial avec tout l'ensemble. [Et vous avez toujours été investi dans les différentes phases du projet ?] Pratiquement. Oui, mais mollement. On a assisté... on a suivi... on a donné nos idées. [Par contre, quand il y a eu cette

proposition d'immeuble, qui était assez proche des maisons, il y a eu une levée de bouclier ? Peut être pas que de votre part, mais... à laquelle vous avez participé ?] Ah ben c'était tous... tous les pavillons... tous les riverains. Tout le monde a assisté aux réunions en donnant des suggestions. Certaines ont été suivies, mais qui ne satisferont pas, quand même, certaines personnes. [En quoi cela vous gênait ? ou... ça gênait les habitants de la rue ?] La tranquillité. Ça allait nuire à la tranquillité, parce qu'il y avait un grand champ. Et d'un seul coup un bâtiment. Mais nous, finalement, ce champ nous gênait beaucoup. Bon. Tandis que maintenant, on est dans une zone urbaine, c'est normal. Oui, ça va être très important pour nous. » (A6, habitant)

Cette citation illustre le caractère non figé, changeant, des valeurs assignées à l'espace. Elle suggère également la dynamique émotionnelle qui peut prendre place dans le cadre de la mobilisation des individus contre un projet, par solidarité avec le voisinage. L'on voit ici que ces différents registres se mélangent pour éclairer la complexité inhérente à la formation des jugements de valeur de l'habitant. L'on constate que le jugement porté sur le projet, et par là-même les valeurs de l'espace, ne s'appuient pas uniquement sur les dimensions matérielles de ce dernier, mais qu'elles s'accordent aussi plus largement à un mode de vie, lui-même plus ou moins ancré localement.

L'on remarque que l'émotion provoquée par la projection d'une action – l'anticipation de cette action et les intentions en termes d'usages que celle-ci suscite, plus que les usages effectifs – ne se cantonne pas seulement à des réponses, des réactions, de type négatives. L'annonce du projet n'est pas vécue de la même manière par tous les individus. Selon justement les modalités du rapport à l'espace, selon la pratique effective du lieu, sa représentation, le réseau d'interconnaissances développé autour et au sein du lieu, l'on constatera une sensibilité différenciée aux valeurs portées par l'action publique. L'on constate que les réactions au projet, l'émotion ou son absence, la contestation, le niveau d'engagement, sont loin d'être identiques pour des habitants dans des situations spatiales pourtant proches, mais néanmoins différentes notamment en raison de l'expérience spatiale propre à chacun. Il se dégage des discours délivrés par les différents riverains un ensemble de conditions, ainsi que les modalités de leur combinaison, propres à éclairer la sensibilité de chacun aux transformations spatiales. L'on retrouve en outre l'effet déterminant d'une certaine intentionnalité vis-à-vis du lieu, s'inscrivant elle-même dans un parcours de vie, une situation sociale. De même que l'on peut noter des variations significatives de l'attachement à l'espace, en fonction du temps de résidence, des résidences passées mais aussi projetées, l'on retrouve d'une manière significative ces données dans la réception de l'espace en projet (Bailleul, 2009) et la nature des éprouvés affectifs qui l'accompagne.

De la sorte, il ne semble pas que la sensibilité aux transformations de l'espace dut être considérée de manière absolue – et encore moins comme une donnée préexistant à l'action – mais bien de manière relative, selon les perspectives qui s'offrent à chacun. Pour les uns, attachés principalement aux aspects paysagers de leur environnement, et venus s'installer dans cet espace, précisément, parce qu'en quête de ces qualités, pour ce que socialement elles leur sont utiles et de fait désirées, les émotions, l'évaluation et le jugement du projet qui en découleront, et plus généralement la sensibilité aux transformations spatiales, seront différentes de personnes véritablement ancrées dans l'espace. Pour ces dernières, ce qui primera, c'est moins la persistance d'un paysage, déjà soumis de longue date à des modifications substantielles, que la manière du projet, ses modalités procédurales, à travers notamment la relation aux porteurs de l'action, d'informer la nature des relations sociales inscrites dans la durée et profondément liées aux représentations et aux pratiques spatiales.

2. La part des émotions dans la concertation autour des projets d'aménagement

2.1. Les origines temporelles et procédurales de l'émotion

À cela il faut ajouter que la sensibilité aux transformations spatiales ne doit pas être envisagée et comprise dans le sens unique des réactions de mécontentement que celle-ci serait susceptible d'engendrer. Lorsque la situation résultant de l'action publique envisagée est jugée meilleure que la situation actuelle, l'on est aussi amené à constater l'expression d'émotions positives.

L'on ne saurait donc, s'agissant des réactions face au projet, attribuer les émotions liées à ce nouveau projet au seul jugement porté sur sa qualité intrinsèque. Si incontestablement, ce second projet convient mieux à certains riverains, et qu'à cet égard ceux-ci manifestent leur assentiment, il s'avère aussi que l'émotion positive – de même qu'il en sera de l'émotion négative – doit être, comme le suggèrent les dires des habitants, évaluée à l'aune de la dimension temporelle de l'action, de ses différents rebondissements, de ses différents renversements. Ainsi, non seulement il convient de replacer la réaction émotionnelle dans l'optique des valeurs assignées à l'espace par l'individu, dans l'optique d'un horizon d'attentes, mais il convient aussi de relier les émotions à leur origine temporelle, et donc à la temporalité de l'action elle-même.

*« Je crois qu'il faut tenir compte d'abord de notre propre parcours. Quand on est arrivés à Chambray, on est arrivés en 1985, on était dans une zone des « Pommiers », avec des pommiers. Et puis nous même nous avons eu à connaître un premier projet qui concernait ce secteur. À un moment l'urbanisation de cette parcelle... s'est posée comme question. Et là effectivement on nous a imposé... quatre années de bataille pour justement... faire entendre notre voix et faire comprendre que le projet ne correspondait pas avec l'idée que l'on avait de l'unité de cet habitat et ça a été un parcours difficile... On est allés sur les marchés, on s'est fait très mal voir... on passe sur un certain nombre de détails... Oui, mais ça explique pourquoi on s'est engagés fortement. C'est cette histoire qui explique le reste aussi. Donc on a fait les marchés, on a distribué des tracts, montré des photos, fait des panneaux d'affichage... On travaillait la nuit et redonnait cela pour expliquer les points qui nous avaient pas plu dans le traitement que l'on avait fait... de nos réactions ou de l'évolution du projet au final. Avec des élus qui nous ont beaucoup insultés, même en public... des insultes ! Donc c'est vrai que l'on a subi un petit peu tout cela pour qu'au final en ce qui concerne ce projet là... On avait l'impression de se heurter à une volonté de ne pas prendre en compte notre positionnement. »
(O1, habitant)*

Ce long extrait nous apprend, entre autres, la nécessité de relier les émotions à leur origine temporelle. L'on voit clairement ici qu'il convient de considérer que les émotions s'inscrivent dans une perspective qui n'est pas seulement celle de l'instant, et du décalage suscité entre les attentes et les valeurs portées par l'action publique à venir. Dans ce cas précis, c'est la référence à une première situation conflictuelle, à un projet d'aménagement passé, qui sert d'embrayeur à la contestation du projet actuel. L'on ne saurait sous-estimer, pour comprendre la dynamique émotionnelle, la dimension historique du conflit, avec ses pics conflictuels et ses périodes d'apaisement, la recherche de la confrontation ou alors son évitement. Cela nous conduit notamment à reconnaître le poids des situations passées et leur influence sur les situations présentes, et explique aussi en partie comment et pourquoi, sur la base du ressentiment, de la rivalité ou encore de la rancœur, naissent certaines attitudes anti-coopératives. Nous avons là, comme le souligne Pierre Livet, « des émotions

qui peuvent amener d'abord l'échec d'une coopération, quand un sous-groupe se met à soupçonner un deuxième sous-groupe de n'en faire pas assez et de se réjouir de bénéficier des efforts du premier sans avoir apporté sa propre contribution. Mais elles peuvent aussi aller jusqu'à susciter une sorte d'anti-coopération : les membres du sous-groupe vont faire certains efforts, qui vont parfois contre leurs intérêts, pour briser la coopération, et ils vont ressentir dans cette affaire des émotions collectives, et constituer un acteur collectif anti-coopératif » (Livet, 2007a : 123). L'interprétation du récit qui nous est délivré par les habitants nous révèle que le ressentiment éprouvé tient à ce que ces individus se sont aperçus après coup qu'ils avaient coopéré avec des acteurs qui, de leur point de vue, n'avaient fait que les exploiter. L'on comprend dès lors que tant que cette exploitation demeurera non reconnue, le groupe de ceux qui se seront sentis lésés ne pourra réellement participer à l'action.

Le conflit n'émerge pas seulement dans l'incompatibilité tangible du projet avec les attentes de certains riverains. Cette situation nous révèle que les conflits liés à l'aménagement peuvent aussi n'avoir qu'une assise spatiale faible, ou du moins, leur assise spatiale s'inscrire dans un conflit dont la dynamique n'est compréhensible que dans une perspective temporelle et émotionnelle élargie. La contestation prend bien souvent les atours de conflits plus personnels ou politiques. Il est intéressant de constater que le conflit émerge suite à des émotions passées et, qu'à ce compte, il est impératif de considérer dans une perspective délibérative, la dimension temporelle des émotions. Il est également intéressant d'observer que les émotions peuvent, à défaut de porter sur des attentes liées à la matérialité du lieu, ses qualités, viser les modalités de l'action et les valeurs propres à cette dernière. En ce sens, l'absence de reconnaissance, le non respect de la sensibilité habitante, dans le processus de projet, suscitent un certain nombre de sentiments récurrents qui constituent des arguments pour la contestation. Ce qui est visé, et qui provoque l'émoi des populations, c'est moins le contenu du projet en lui-même, sa dimension substantielle, que la manière de faire, sa dimension procédurale – et en particulier, la non prise en compte, ou du moins le sentiment que tel est le cas, des sensibilités habitantes. Dans ce cas, la matérialité du lieu ne semble servir que de prétexte à la reconnaissance d'une sensibilité habitante. Serge Schmitz a en ce sens pu observer qu'un conflit d'aménagement pouvait sourdre « d'un sentiment de perte de puissance sur un espace » (Schmitz, 2001 : 322). Et les dires des habitants le confirme, « *tous les gens sont heureux parce que ils maîtrisent un peu ce qu'il se passe* ». L'assentiment face à l'action publique provient en partie de ce sentiment de maîtrise sur l'espace. Que celui-ci soit obtenu de manière indirecte, mais pour le moins radicale, par l'abandon du projet, ne doit cependant pas conduire à sous-estimer l'importance d'un tel sentiment dans la conduite de l'action publique. De même qu'*a contrario* l'assentiment obtenu par le rétablissement du sentiment de maîtrise sur l'espace implique de ne pas sous-estimer son éventuelle instrumentalisation par les acteurs publics.

L'étude de la contestation vient alimenter, de ce point de vue, l'importance des sentiments dans la structuration de l'action. Elle montre comment l'absence de reconnaissance nourrit la contestation, et l'oriente dans un sens particulier, celui notamment du conflit personnel et relationnel – propice, certainement plus que d'autres encore, au blocage. C'est ainsi que partant du sentiment de mépris enraciné dans une situation passée, l'on voit comment l'émotion, en l'occurrence l'indignation que suscite l'action publique, vécue chez certains habitants comme la répétition perpétuelle des mêmes errements, est progressivement rationalisée et servira d'argument tout au long du débat sur l'opportunité de l'action.

« Après l’alternance [politique] on a vécu cela, mais alors... avec un sentiment de consternation extrême. On aurait pu se dire, quand même, on va peut-être un peu plus écouter les gens puisque c’était pas le cas avant... puis finalement non. On s’est aperçus que non. Et la première réunion publique, puisqu’il y a eu une première réunion publique concernant ce projet... où nous assistions avec beaucoup d’autres personnes... nous avons compris à ce moment là que, bis repetita placent... les choses qui déplaisent vont se répéter deux fois. Et qu’on nous mentait. On a été dans le mensonge. Donc bon. Sans vergogne. Comment voulez-vous que l’on ne réagisse pas ? On nous méprise. C’était cette notion de mépris qui était totalement insupportable. C’est vrai que là ça a démarré... ça a démarré sec, oui. C’était le combat. » (O1, habitant)

2.2. L’identification et l’interprétation de l’émotion comme nécessaire fondement de la concertation

Comme a pu le suggérer Jacques Lolive, « l’émotion suscitée par l’impact facilite l’engagement des riverains [...]. Elle joue un rôle important dans la territorialisation. L’action [...] devient l’expression pathétique d’une identité territoriale menacée [et un] secteur “qui n’avait aucune identité”, se met à exister tout d’un coup avec le combat [...] » (Lolive, 1999 : 117). Par-delà le jugement porté sur le contenu de l’action, qui semble dans certains cas n’être qu’une conséquence de l’émotion suscitée par l’action elle-même, ce qui retient avant tout notre attention quant à la dynamique émotionnelle de la contestation, c’est l’importance de l’expérience négative, celle du mépris, de la colère, de la consternation, autour de laquelle s’organise l’opposition, et à partir de laquelle émerge la revendication spatiale et territoriale : et ses effets dans ce qui devient dès lors un processus de « territorialisation réactive » (Lolive, 1999). Les recherches traitant de la construction des causes collectives ont en effet particulièrement insisté sur le rôle de cet ancrage émotionnel dans la contestation de l’action publique (Guillaud & Widmer, 2009 ; Traïni, 2009 ; Voirol, 2009). Pour Olivier Voirol « les revendications prennent [...] leurs assises dans un vécu négatif lié à des formes de stigmatisation, de mépris, d’injustices, d’humiliations » (Voirol, 2009 : 111). Cependant, ajoute Olivier Voirol, ces revendications ne prennent pas seulement sens à partir d’une expérience négative, elles sont aussi liées, selon l’auteur, à un horizon normatif de la reconnaissance qui serait constitutif de nos sociétés modernes (Honneth, 2000). C’est cette possibilité même de reconnaissance, conjuguée à l’expérience négative, celle qui ne répond pas aux attentes, qui ne les satisfait ou ne les satisfera plus, qui va être à l’origine de la contestation.

Ainsi, le premier moment de la contestation peut être rapporté à cette expérience émotionnelle qualifiée de négation, une expérience de rupture avec le monde environnant. À ce stade, la situation problématique reste dépourvue d’intelligibilité, « elle a un caractère énigmatique et relève non pas d’un ordonnancement sensé, mais du domaine des émotions qui précède l’articulation langagière » (Voirol, 2009 : 115). Souvent, ajoute Olivier Voirol, « cette expérience négative demeure sans langage et est vécue sur un mode émotif immédiat, sans être organisée de manière sémantique. Elle peut se prolonger, s’effacer progressivement ou au contraire laisser des séquelles [...]. Mais sans une opération qui lui confère du sens et l’articule dans un langage, elle demeure au stade d’une expérience immédiate et singulière » (Voirol, 2009 : 116). Quoiqu’il en soit, en particulier de l’intensité de l’expérience émotionnelle finalement propre à chacun, déterminée en grande part comme nous l’avons précédemment vu par l’horizon de ses attentes, ce n’est qu’ensuite, à travers

un processus d'identification, que l'émotion va pouvoir être ramenée véritablement à un contenu. « L'expérience de la négation nécessite un processus *d'identification* qui repose sur un travail élémentaire de mise en intelligibilité et de constitution de cette expérience en entité sémantique repérable et partageable » (Voirol, 2009 : 116). C'est ce processus d'identification des causes de l'émotion, autrement dit le passage à une représentation, à une forme de médiatisation de l'émotion, et ensuite possiblement à un partage de la version subjective de cet éprouvé affectif, qui semble dès lors déterminant dans l'organisation du débat public et son devenir. Avec d'un côté, son impossible clôture, quand justement la difficulté se fait jour de dépasser en quelque sorte ce stade émotionnel, ou à l'inverse, son ouverture, lorsque l'étiquetage cognitif dès lors rend possible la structuration du débat, et entraîne ainsi une reformulation de l'intérêt particulier en intérêt général, permettant « la montée en généralité » (Lolive, 1997, 1999). En effet, ce processus d'identification suppose « un ensemble d'opérations de transformation d'une émotion passagère en entité signifiante susceptible d'être décrite » (Voirol, 2009 : 116). Plus précisément, ces opérations reviennent à nommer, à qualifier, à justifier, de telle sorte que partant d'une expérience diffuse l'on en vient à conférer à l'émotion une certaine intelligibilité.

L'interprétation se concrétise en outre à travers cette mise en récit de l'action que l'on observe d'une manière particulièrement claire dans les discours rapportés. Qui, quoi, quand, où, comment, et surtout pourquoi, la mise en récit permet d'apporter un certain nombre de réponses, en faisant ressortir les traits saillants du contexte. Mais surtout, il serait faux de croire que cette mise en récit n'émane que de l'observation, de la récolte, et de la description des faits. Comme toute mise en récit, elle opère une mise en intrigue (Ricœur, 1983). Aussi, cette mise en récit, selon une structure donnée, déploie une critique de l'action, du projet producteur d'expériences négatives. Ce faisant, elle offre des justifications à l'engagement en livrant des raisons d'agir, mais permet aussi par une mise en commun des expériences, la confrontation et possiblement le partage de l'émotion. Ce n'est donc qu'après identification et interprétation de l'émotion qu'il devient possible d'envisager une action visant à transformer la situation. C'est alors que s'engage le processus de concertation, celui par lequel de la simple opposition, de la simple contestation, l'on passe véritablement au débat, à sa médiatisation, à sa publicisation.

Passer à ce stade revient dès lors à sortir de l'expérience individuelle, pour déplacer l'émotion ressentie à une échelle individuelle, vers une préoccupation commune susceptible de se manifester en public. Un tel passage suppose en outre un processus de généralisation, c'est-à-dire l'adoption de registres d'interprétation opérant une traduction de l'individuel au collectif (Voirol, 2009 ; Boltanski, 1984). Pour autant, ce passage ne saurait être résumé à ce seul processus cognitif, là encore la mobilisation n'est pas étrangère au domaine de l'émotionnel. La mobilisation s'appuie sur l'émotion, sur son mode impératif, sur la garantie qu'elle assure quant à l'« authenticité de l'engagement » (Livet & Thévenot, 1997 : 415). Bien souvent, ne pas ressentir, ne pas partager, ne pas comprendre, l'émotion d'autrui est considéré comme une offense (Paperman, 1995). La mobilisation sollicite donc pleinement l'émotion, au risque d'ailleurs d'une certaine forme d'instrumentalisation de cette dernière, ou plus exactement, reprenant ici l'expression proposée par Christophe Traïni, d'une « expression stratégique des émotions » (Traïni, 2010 : 350). Le partage des émotions, les effets de la sensibilisation qui vise à susciter des réactions affectives, ne sont pas sans être équivoques. La résistance au projet, à l'action publique, peut certes participer à révéler des valeurs fondamentales, mais elle peut aussi « couper ce groupe de la réalité,

en lui laissant croire que, puisque ces attentes sont partagées, la communauté leur donnera satisfaction dans la réalité » (Livet, 2002 : 265). Cependant, « si le partage dans sa positivité est équivoque, l'impossibilité conceptuelle de partager des émotions avec d'autres hommes, parce qu'elle les exclut de ce partage, est, dans le débat sur la valeur des valeurs » et, dans le débat qui nous intéresse ici, à savoir le rôle et la portée des émotions dans la concertation autour des projets d'aménagement, « un argument négatif décisif » (Livet, 2002 : 265). Autrement dit, il semble que se trouve là, à l'instar de ce que nous indique le philosophe Pierre Livet, le fondement rationnel et le fondement éthique de la prise en compte des émotions dans la dynamique des débats publics.

Cela étant, l'on se doit également de contrevenir à l'idée que toute expérience sociale ou toute émotion, en particulier suscitée par l'action publique, serait sujette à identification, à interprétation et à partage. Le conflit, si conflit il y a, peut en partie venir de cette absence. Le conflit peut venir de ce déni de reconnaissance. Si comme le soutient Axel Honneth (2000, 2006, 2007), la demande sociale de reconnaissance, cette demande de confirmation orientée vers autrui, en partie fondée sur la dynamique émotionnelle, s'avère aujourd'hui grandissante, et que de la sorte elle tendrait à s'imposer comme une norme de nos sociétés, cela implique entre autres considérations, de ne plus laisser de côté cette thématique centrale de l'action, celle des émotions, dont la prise en compte dans le cadre de l'action publique commence certainement par un effort de reconnaissance, lequel n'est pas antinomique d'une exigence forte vis-à-vis de l'évaluation de ces vécus affectifs. En ce sens, il semble que le débat public, la concertation autour des projets d'aménagement, constitue une solution au blocage que peuvent constituer certaines émotions, et la difficulté qui leur est plus ou moins directement liée, la révision des valeurs. À condition, contrairement à ce que prônerait une morale d'inspiration kantienne, de ne pas éliminer *a priori* les émotions, de ne pas redouter que celles-ci contaminent la décision et introduisent des impuretés dans la rationalité démocratique. Car, bien souvent, « on fait comme si on pouvait faire abstraction dans un débat réel de ces impuretés » (Livet, 2007b : 339). L'enjeu délibératif qu'impose la dynamique émotionnelle est bien celui de « la prise en compte des personnes et de leurs préférences, et la capacité de terminer le débat pour arriver à une décision sans que les rancœurs liées aux déceptions que suscite inmanquablement un choix ne provoquent des effets pervers quand on appliquera la décision » (Livet, 2007b : 340). L'important est bien de reconnaître la valeur des émotions, de « reconnaître que cette résistance d'autrui à une révision est tenue pour l'attachement à une valeur et non pour un entêtement irrationnel » (Livet, 2007b : 348). Cela ne veut pas dire qu'il faille pour autant s'en remettre à un fondement uniquement émotionnel de la morale et dès lors de la décision, comme le voudrait par exemple une morale strictement empiriste. La prise en compte des émotions dans le cadre de la concertation doit avant tout participer d'une reconnaissance mutuelle, d'une co-reconnaissance, la reconnaissance des valeurs de l'un impliquant en contrepartie la reconnaissance des valeurs de l'autre, et donc un processus de co-révision des valeurs susceptible de dépasser le stade du simple compromis pour aller vers des valeurs partagées. Pour cela, la concertation doit être suffisamment longue et avoir un rythme soutenu, « il faut avoir le temps de noter l'évolution des émotions devant des situations soit conformes aux valeurs, soit contraires aux valeurs » (Livet, 2007b : 342). Cela exige de tenir compte de la dimension temporelle de la dynamique émotionnelle. De tenir compte, ainsi que nous l'avons montré, « de toute une histoire émotionnelle, au lieu de pouvoir se fier à une communication dans l'instant » (Livet, 2007b : 342).

3. Vers une réévaluation de l'émotion dans l'action publique

3.1. Comment les émotions redessinent l'espace public du débat

Ces différents enjeux autour des émotions, et en particulier ceux liés à la dimension territoriale de l'action publique, ont également été explorés par Jacques Lolive, lorsque celui-ci s'est notamment intéressé aux contestations du projet TGV Méditerranée (Lolive, 1997, 1999). Dans ses divers travaux, Jacques Lolive souligne l'importance de la dynamique émotionnelle, dans laquelle il voit un axe de recherche possible pour étudier les modalités de la constitution de certains espaces publics, notamment ceux de la concertation, mais il insiste aussi sur plusieurs points. Il faut se garder d'une conception intellectualisée, nous dit Jacques Lolive, « qui gommerait le rôle des émotions dans la constitution d'un espace public et, au-delà, durant tout son fonctionnement » (Lolive, 1997 : 129). Cette réévaluation du rôle de l'émotion dans l'action territoriale, s'appuie d'abord, selon Lolive, sur « le constat que les émotions constituent souvent le ciment de la mobilisation » (Lolive, 1997 : 129). Dans ce sens, nous avons pu observer que la contestation, la mobilisation d'une partie des habitants, s'alimentait principalement de l'émotion suscitée par la conduite de l'action, un « *sentiment de consternation extrême* », un « *sentiment d'injustice* », un « *sentiment de mépris* », et que ces divers sentiments étaient propices à une mise en récit de l'expérience négative susceptible dès lors de contribuer à l'adhésion d'un plus grand nombre. Nous avons vu le rôle que tenaient les émotions dans la formation d'un « sentiment d'injustice politique » (Lolive, 1999 : 142-143) et sa capacité à fédérer les acteurs contestataires. L'émotion, comme nous avons pu le décrire, accompagne le moment de basculement dans l'épreuve critique, et participe largement à amplifier et à orienter l'action contestataire. Ensuite, souligne Jacques Lolive, il semble que « les émotions ne s'opposent pas toujours à l'usage public de la raison et l'expression d'émotions en public est parfois liée à une évaluation morale » (Lolive, 1997 : 129). C'est pourquoi, et il s'agit là du second point plaidant en faveur d'une réévaluation du rôle des émotions, « les émotions ont toutes leur place dans un espace public défini par des exigences de justification » (Lolive, 1997 : 129). Ce qu'il faut bien admettre, à l'instar de ce que suggère la sociologue Patricia Paperman, est rarement le cas, compte-tenu de la conception dominante de l'« espace public », l'espace public en tant qu'il est caractérisé par l'institution de codes et de conventions. « L'émotion [y] est prise comme un phénomène intérieur dont les manifestations ont des effets disruptifs ; elles sont de ce fait sanctionnées et réprimées [et] des processus de socialisation sont à l'œuvre pour domestiquer, civiliser ou au contraire exclure l'irruption de ces mouvements sauvages » (Paperman, 1992 : 94). Cela étant, Patricia Paperman souligne que d'autres conceptions de l'espace public sont possibles et qui laissent, à l'instar de ce que suggèrent également Pierre Livet, ou Nathalie Blanc (2008), une place à part entière à la dynamique émotionnelle, sans envisager l'expression d'une émotion d'emblée comme un phénomène disruptif, irrationnel et donc à évacuer autant que faire se peut. Sans entrer ici dans le détail de l'argumentation en la faveur de ces différentes conceptions, lesquelles tendent néanmoins à ouvrir le champ pour un renouvellement de la question des relations entre les sphères publique et privée, l'on peut tout de même noter que, d'une part, il est également possible d'envisager l'espace public – ce que par ailleurs viennent étayer les analyses précédemment menées – comme étant « caractérisé par l'ajustement réciproque des conduites » (Paperman, 1992 : 94). Dans le cadre circonscrit par la coprésence et la coordination de l'action, nous dit Paperman, « nous sommes amenés à anticiper les comportements des autres, nous élaborons en permanence des hypothèses sur leurs lignes de conduite ; nous leur imputons alors des

intentions, des dispositions, des sentiments » (Paperman, 1992 : 94). Dès lors, les sentiments peuvent aussi être vus comme des outils, « sorte de catégorie opératoire dans une orientation pragmatique » (Paperman, 1992 : 94), et à ce titre, envisagés comme « des phénomènes publics, observables, rationnels » (Paperman, 1992 : 94). La conception de l'espace public qui, selon Paperman, permet pleinement de réintégrer la question des émotions est celle qui se caractérise par la dimension d'évaluation morale des conduites d'autrui, ou en d'autres termes, la conception que nous avons pu largement illustrer, celle qui considère les émotions comme des révélateurs de nos valeurs (Livet, 2002) et en fait ainsi un des fondements de nos jugements. C'est cette dernière conception qui mérite le plus que l'on s'attarde à comprendre et ainsi à réévaluer le rôle des émotions dans l'espace public. Pour cette conception, les émotions jouent un rôle central. Bien que distinctes et pourtant indissociables de la parole et de l'action, les émotions constitueraient « une façon d'apparaître aux autres qui n'est pas simplement celle d'autres objets vivants ou inanimés », une façon « réifiante » d'apparaître dirait Axel Honneth (2007), mais comme le souligne Patricia Paperman, empruntant ses termes à la philosophe Hannah Arendt, « une manifestation spécifique d'humanité » (Paperman, 1992 : 106). Bref, l'on voit ici que les émotions peuvent être appréhendées de différentes façons dans le cadre de l'espace public, celui notamment qui se forme autour des enjeux portés par la délibération autour de l'action publique, et en particulier en matière d'aménagement des espaces.

Ces pistes encouragent par ailleurs à une prise en compte d'une dimension de la réalité jusque-là marquée du sceau irrationaliste, et à ce compte largement délaissée. Cela étant, l'on voit aussi comment la prise en compte relativement nouvelle de cette réalité pourrait participer, d'un profond renouvellement des conceptions de l'action publique territoriale et des modalités du débat qui prend forme autour de celle-ci. Le premier pas en ce sens, revient certainement à reconnaître que la description traditionnellement opérée des phénomènes qualifiés de NIMBY n'est guère suffisante et, de fait, satisfaisante, pour rendre compte de la complexité des modalités de la contestation, en particulier pour ce qui concerne sa dimension affective, et la manière dont celle-ci éclaire les processus de contestation. Comme le soulignait déjà Georg Simmel (1908), il faut aller à l'encontre de cette vision dominante, celle du conflit uniquement destructeur, pour se rendre à l'évidence que le conflit est aussi constructeur, de liens, de groupes, de valeurs, il est une forme et un facteur de socialisation. Il n'est pas qu'une cause de dysfonctionnement, il est aussi l'expression d'une nécessaire régulation. Plus loin, il semble également important de ne pas négliger, en particulier dans le cadre du conflit, le rôle des émotions dans ce qu'elles peuvent nous amener à réviser nos attentes, nos valeurs, nos préférences, et la façon dont par là-même elles contribuent à former, à faire évoluer ces mêmes attentes, ces mêmes valeurs, ces mêmes préférences. S'il n'est toutefois pas possible de négliger le caractère bloquant et anti-coopératif de certaines dynamiques émotionnelles, il semble pour autant que ces attitudes dépendent moins du processus émotionnel en lui-même, que de la manière dont celui-ci reçoit audience dans le cadre de la conduite du débat public ou, plus généralement, de la façon dont la conduite du débat public est susceptible de participer à l'expression ou à l'émergence de telles émotions. Plus largement, ces constats plaident en faveur d'une attention qui ne serait pas systématiquement teintée du jugement moral à l'égard des dynamiques émotionnelles. En ce sens, il nous semble que la capacité des émotions de nous révéler nos valeurs, de nous permettre de les conforter ou de les réviser, et de fait de participer de la formation, de l'affirmation, de la révision, des préférences est de nature à aider dans la cadre de l'élaboration des projets.

3.2. Comment la concertation produit un rapport affectif à l'espace

Plus loin, il faut également noter que l'émotion à travers cette capacité à cimenter, fédérer, la communauté territoriale, ouvre à ce que Jacques Lolive identifie dès lors comme un processus de « territorialisation réactive » (Lolive, 1999 : 135). Le phénomène de territorialisation, dans ce processus réactif, ne serait donc pas préexistant à l'action publique, comme l'explique Lolive, mais découlerait de cette dernière, et donc indirectement de l'émotion qu'elle serait en mesure de susciter, de provoquer, d'enclencher. Dans ce cas, l'action publique participerait d'un phénomène réactif, sur le mode principalement émotif du jugement de valeur, susceptible de produire un ensemble de territorialités nouvelles, et de structurer ainsi le rapport affectif des habitants à l'espace. À travers le projet, se révèle aussi une logique territoriale et affective, « l'attachement au territoire des riverains » (Lolive, 1999 : 112), qui à défaut de préexister à l'action – ou du moins qui resterait avant son occurrence en quelque sorte à l'état de latence – s'en trouve directement activée par cette dernière, et ainsi rendue opératoire. C'est ainsi que l'on a pu observer, chez les habitants rencontrés, à partir de l'expérience émotionnelle suscitée par l'action publique, l'affirmation d'un véritable ancrage, d'une adhésion aux valeurs projetées sur l'espace, et la revendication ce faisant d'une identité spatiale forte. Dans ce cas, le rapport affectif à l'espace nous est apparu avec plus de force encore, en réaction à l'émotion qu'avait entraînée la perspective de l'action publique. Pour cela, un acteur public qui prendrait une décision, comme le note Pierre Livet, en ne se souciant que de ses conséquences utilitaires, sans se soucier de la résonance émotionnelle des actions engagées, s'exposerait « à des retours de flamme violents » (Livet, 2007a : 122), ou plus simplement, négligerait une part importante des mécanismes qui contribuent à la structuration de l'action elle-même. L'émotion suscitée par l'action publique constitue en effet, chez les habitants, un motif à la fois pour leur propre action ; l'attachement à la qualité du cadre de vie, à la tranquillité, au calme, à la qualité des paysages, à leur harmonie, à leur cohérence, sont des vecteurs importants de la mobilisation ; mais aussi un motif susceptible de générer ses propres effets identitaires et affectifs. Conformément à ce que note Jacques Lolive, il semble qu'il s'ébauche à travers ces différents thèmes, harmonie, affects, sensibilité, attachement, etc., une nouvelle problématique qui n'est pas sans interroger la conduite de l'action public, concernant le phénomène d'« esthétisation de l'espace public » (Lolive, 2006). En particulier, souligne Jacques Lolive, cette nouvelle stratégie qui se fait jour notamment dans les mouvements de contestation de l'action publique territoriale, résulterait du refus des « modalités usuelles de fabrication de l'intérêt général qui réduisent les singularités en sacrifiant les attaches constitutives du sujet pour en faire un citoyen désintéressé, abstrait, sans racines, un pur esprit. Elles se font au nom de l'habitant. Parés d'une légitimité nouvelle, ceux-ci dessinent une nouvelle figure du sujet politique : un sujet situé, attaché et affecté » (Lolive, 2006 : 162). Pour Jacques Lolive, qui s'en réfère ici à la théorie politique d'Hannah Arendt, et notamment ses réflexions sur l'espace public, il conviendrait d'ailleurs d'accorder, dans l'espace public, une place centrale au jugement esthétique. « L'usage de celui-ci permettrait de respecter la pluralité des mondes singuliers sur lesquels se fonde l'intervention des nouveaux sujets politiques que sont l'habitant riverain et l'amateur de paysage » (Lolive, 2006 : 165).

C'est ainsi que nous avons pu observer l'effet des émotions suscitées par le projet, sur la production, le renforcement, de l'attachement au territoire. Ces phénomènes, nous ne sommes pas les seuls à avoir pu les observer, ils ont d'ailleurs été largement illustrés par les chercheurs s'intéressant à la dynamique des conflits autour de l'action publique territoriale

(Lafaye & Thévenot, 1993 ; Lolive, 1997 ; Faburel, 2003 ; Fourniau, 2007). Cependant ceux-ci ont été principalement envisagés sous l'angle de l'instrumentalisation du rapport affectif à l'espace dans le cadre de la contestation, et peu d'entre eux ont souligné les impacts que ces phénomènes d'affirmation d'une identité spatiale, en réaction à la projection de l'action publique territoriale, pouvaient avoir sur la représentation et la pratique des espaces. Pour notre part, nous avons non seulement pu constater que le projet d'aménagement était de nature à mobiliser toutes sortes de références affectives, attachement à l'espace, attachement à la qualité du cadre de vie, attachement à la valeur esthétique des paysages, sentiment d'appartenance à une communauté locale, mais plus loin, il nous a également été donné de constater que ces phénomènes de territorialisation réactive ne servaient pas seulement à alimenter un régime de justification, constituant autant d'arguments susceptibles de peser dans la contestation de l'action publique, mais qu'ils étaient également susceptibles de contribuer à la structuration des représentations spatiales, lesquelles n'étaient dès lors pas sans informer d'une manière plus ou moins directe la pratique des espaces. « En ces temps où le moindre projet public, qu'il s'agisse d'infrastructures lourdes ou d'aménagements plus modestes, suscite réactions et oppositions » (Lafaye, 2000 : 215), les sociologues Claudette Lafaye et Laurent Thévenot ont de leur côté souligné le recours systématique, à un moment ou à un autre de l'élaboration des projets d'aménagement, à ce type d'arguments : « le respect des lieux, l'attachement au territoire, l'attention portée au passé » (Lafaye & Thévenot, 1993 : 505). Ils y voient d'ailleurs l'actualité, dont attestent également nos investigations, « d'un principe de justification fondé sur le respect de la tradition et la grandeur d'un lien de confiance de nature domestique » (Lafaye & Thévenot, 1993 : 505). Par là-même, ils soulignent ce que Laurent Thévenot et Pierre Livet ont depuis lors plus précisément documenté, à savoir les différentes modalités de l'engagement émotif dans les régimes de justification (Thévenot, 1995 ; Livet & Thévenot, 1997). Et la nécessité de ne pas opposer mais d'intégrer les ordres et les échelles de la justification. Différents ordres de grandeur sont convoqués pour tenter d'entrer dans un régime d'action justifié, comme a pu le souligner Arnaud Lecourt, « mais la tension idéale est celle qui assure à la fois l'ancrage territorial, la *cité domestique* , et celle qui permet de reformuler l'intérêt général, *la cité civique* » (Lecourt, 2003 : 293). Lorsque l'évaluation s'élabore publiquement et se transforme en une remise en cause, critiques et justifications ne s'affrontent pas sans une émotion, comme le soulignent Livet et Thévenot, qui sourd aux confins du jugement et qui s'exprime notamment dans un « sentiment d'injustice » (Livet & Thévenot, 1997 : 415). Repousser l'expression qui accompagne ce sentiment n'est dès lors pas sans déclencher une émotion liée à l'évaluation. En outre, « cette transformation, qui passe par l'évaluation par d'autres, constitue un premier lien à explorer entre jugement de valeur public et émotion privée » (Livet & Thévenot, 1997 : 415).

En guise de conclusion, nous insisterons sur une conséquence particulière de cet engagement émotif dans l'épreuve de justification, celle qui implique une modification des représentations et des pratiques de l'espace. Tandis que certains travaux soulignent « comment le conflit est susceptible de nourrir le sentiment d'appartenance à un territoire » (Lecourt, 2003 : 48), comment « le sentiment d'appartenance étant contesté par les choix politiques, seule la distinction par l'identité collective pouvait être érigée en rempart d'autres symboles tendant à effriter l'unité sociospatiale » (Faburel, 2003 : 217), comment les conflits environnementaux participent au façonnement de nouvelles territorialités, à la « construction territoriale » (Charlier, 1999), il nous semble important – quoiqu'il en soit du jugement que l'on porte quant à l'intérêt et au bien fondé de telles réactions – de souligner que la

dynamique émotionnelle dans le cadre de la conduite des projets urbains peut aussi mener à une forme de déréalisation des liens territoriaux, autant sur le plan des pratiques spatiales que sociales.

« On cherche à déménager. On nous a pris notre espace. [Donc ça a quand même des répercussions assez importantes.] On ne consomme pas Chambray. C'est-à-dire... je ne vais plus dans le bourg. Je faisais les marchés quand... avant ces histoires là. Tous les dimanches matin j'étais au marché. Je faisais travailler Chambray. [Et maintenant ?] Plus du tout... j'achète plus du tout ici. Ni la viande, ni le pain... plus rien. Ça a détruit nos relations. Ça a eu un impact sur notre gestion... on va dire de l'espace, de notre rapport avec le centre, avec Chambray. On a mis une certaine distance. Même le coiffeur n'est plus à Chambray. Et pourtant c'est rien hein. Mais plus rien n'est à Chambray. Plus rien. [...] On s'est déconnectés. Oui c'est sûr. » (O1, habitant de la rue des Petites Maisons)

Que ces intentions trouvent une traduction concrète, qu'elles portent réellement à conséquence, ou bien qu'elles participent à leur façon de la mise en scène d'un « rapport affectif à l'espace » (Feildel, 2010), prolongeant ainsi la désapprobation et continuant de nourrir la contestation, l'on ne peut cependant ignorer de tels phénomènes qui s'enracinent dans la dynamique émotionnelle du ressentiment, des phénomènes jusqu'ici peu documentés à notre connaissance et, de fait, peu pris en compte, dans le champ de l'aménagement-urbanisme. Le constat de telles réactions, dans le cadre de la dynamique des débats publics en particulier, nous permet de noter que les effets de l'action publique, de la délibération autour des projets d'aménagement, ne peuvent seulement être mesurés à l'aune de la construction, de l'affirmation, d'un certain attachement au territoire – et des limites en termes de clôtures identitaires que susciteraient de telles réactions – mais qu'ils doivent aussi être envisagés pour ce qu'ils participent à certaines formes de rejet, de détachement, et nous informent ce faisant sur le caractère systémique et complexe de l'action publique. En ce sens, nous ne pouvons nier que les affects participent de la structuration de l'action *sur* et *dans* l'espace, et dès lors il s'impose à la gouvernance et à ses acteurs d'en mesurer toutes les conséquences en termes de conduite de l'action et du débat public. Comme nous avons pu le suggérer, à la suite d'autres auteurs, l'émotion n'est pas l'ennemi de la réflexion politique, au contraire. Ce n'est évidemment pas sans émotions que l'incertitude inhérente à la marche du monde est vécue. L'émotion accompagne inévitablement ce trouble de nos repères et de nos certitudes que le projet d'aménagement suscite (Esquénazi, 2004).

Bibliographie

Bailleul H. (2009), *Communication et projets urbains. Enjeux et modalités de la communication entre acteurs du projet et habitants*, Thèse de Doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme, École Polytechnique de l'Université de Tours - Département Aménagement, Tours, Université F. Rabelais, 589 p.

Blanc N. (2008), *Vers une esthétique environnementale*, Versailles, Éditions Quae, 225 p.

Boltanski L. (1984), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 51, n°1, pp. 3-40

Charlier B. (1999), *La défense de l'Environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Thèse de doctorat, Géographie, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 753 p.

- Esquénazi J.-P. (2004), « Vers la citoyenneté : l'étape de l'émotion », *Mots. Les langages du politique*, Émotion dans les médias, n°75, <http://mots.revues.org/index3183.html>
- Faburel G. (2003), « Le bruit des avions, facteur de révélation et de construction de territoires », *L'Espace géographique*, Vol. 32, n°3, pp. 205-223
- Feildel B. (2010), *Espaces et projets à l'épreuve des affects. Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme*, Thèse de doctorat, Aménagement, Tours, Université François Rabelais, 651 p.
- Fourniau J.-M. (2007), « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne de sciences sociales*, Vol. XLV, n°136, pp. 149-179
- Friedberg E. (1993), *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, Sociologie, Paris, Éditions du Seuil, 404 p.
- Guillaud Y., Widmer J. (Sous la dir.) (2009), *Le juste et l'injuste. Émotions, reconnaissance et actions collectives*, Paris, L'Harmattan, 298 p.
- Hoch C. (2006), "Emotions and Planning", *Planning Theory and Practice*, Vol. 7, n°4, pp. 367-382
- Honneth A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les éditions du Cerf, 232 p.
- Honneth A. (2006), *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 349 p.
- Honneth A. (2007), *La réification. Petit traité de Théorie critique*, Paris, Gallimard, 141 p.
- Lafaye C. (2000), « Les contestations du TGV-Méditerranée par Jacques Lolive », *Politix*, Vol. 13, n°51, pp. 215-221
- Lafaye C., Thévenot L. (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, Vol. 34, n°4, pp. 495-524
- Lecourt A. (2003), *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, Thèse de doctorat, Géographie, Rennes, Université de Rennes 2 - Haute-Bretagne, 361 p.
- Livet P. (2002), *Émotions et rationalité morale*, Sociologies, Paris, Presses Universitaires de France, 291 p.
- Livet P. (2007a), « Dans quelles conditions les émotions collectives peuvent-elles bloquer ou aider la délibération démocratique ? », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. XLV « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », n°136, pp. 111-128
- Livet P. (2007b), « Émotions et révision : la dynamique des débats », in Revel M., Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Hérard Dubrueil Be., Lefebvre R. (Sous la dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, Éditions La Découverte, pp. 339-352

- Livet P., Thévenot L. (1997), « Modes d'action collective et construction éthique : les émotions dans l'évaluation », in Dupuy J.-P., Livet P. *Les limites de la rationalité et la constitution du collectif : rationalité, éthique et cognition*, Paris, La Découverte, pp. 412-439
- Lolive J. (1997), « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, Vol. 10, n°39, pp. 109-130
- Lolive J. (1999), *Les contestations du TGV Méditerranée. Projet, controverse et espace public*, Paris, L'Harmattan, 314 p.
- Lolive J. (2006), « Des forums hybrides à l'esthétisation des espaces publics », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 50, n°140, pp. 151-171
- Melé P. (2003), « Conflits, territoires et action publique », in Melé P., Larrue C., Rosemberg M. (Sous la dir.), *Conflits et territoires*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », pp. 13-32
- Melé P. (2004), « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », *Colloque Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, UMR ESO 6590, Rennes, 21-22 octobre 2004, 12 p.
- Paperman P. (1992), « Les émotions et l'espace public », *Quaderni*, Vol. Automne, n°18, pp. 93-107
- Paperman P., Ogien R. (1995), *La couleur des pensées : Sentiments, émotions, intentions*, Raisons pratiques n°6, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 280 p.
- Ricœur P. (1983), *Temps et récit. L'intrigue et le récit historique*, Tome I, Paris, Éditions du Seuil, 319 p.
- Schmitz S. (1998), « Participation et aménagement empathique. Réflexions à partir du cas Wallon », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, Vol. 34, n°1, pp. 77-84
- Schmitz S. (2001), « La recherche de l'environnement pertinent. Contribution à une géographie du sensible », *L'Espace géographique*, n°4, pp. 321-332
- Simmel G. (1908), *Le conflit*, Saulxures, Circé, 162 p.
- Traïni C. (Sous la dir.) (2009), *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 300 p.
- Voirol O. (2009), « De l'expérience négative à l'agir politique : construction et clôture des causes collectives », in Guillaud Y., Widmer J. (Sous la dir.), *Le juste et l'injuste. Émotions, reconnaissance et actions collectives*, Paris, L'Harmattan, pp. 111-130